

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-5023**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Programme de développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention pour le compostage dans les cantines scolaires - Approbation de la convention pour une durée de 2 ans

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Philip

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 3 février 2014****Décision n° B-2014-5023**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Programme de développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention pour le compostage dans les cantines scolaires - Approbation de la convention pour une durée de 2 ans**

service : Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2010-1798 du 25 octobre 2010, le Conseil de communauté a approuvé le programme de développement du compostage domestique 2010-2014 axé plus particulièrement sur l'habitat collectif.

Par délibération-cadre n° 2012-2785 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a approuvé les actions mises en œuvre dans le cadre du programme précité, à savoir :

- la diffusion d'un guide sur le compostage,
- la mise en place d'un réseau de maîtres composteurs au sein des communes,
- la mise en place d'un réseau autour du lombricompostage,
- la mise en place du compostage collectif,
- la mise en place du compostage collectif au sein des cantines scolaires.

L'objectif fixé pour le compostage collectif dans les cantines scolaires est l'émergence de 16 projets entre 2012 et 2014. L'aide de la Communauté urbaine de Lyon portera sur :

- 50 % du coût du matériel nécessaire à la réalisation du compost pour les collèges et lycées,
- 80 % du coût du matériel nécessaire à la réalisation du compost pour les établissements d'enseignement maternelle et les écoles primaires,

le montant de la participation étant plafonné à 20 000 € par projet.

Depuis la mise en place de ce programme, 5 demandes ont été adressées à la Communauté urbaine.

Par décisions n° B-2013-4626 du 9 octobre 2013 et n° B-2013-4716 du 4 novembre 2013, le Bureau a accordé des subventions pour 4 établissements scolaires.

La cinquième demande émane du groupe scolaire de Charbonnières les Bains pour un montant total de subvention de 15 492,88 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 15 492,88 € au profit de la Commune de Charbonnières les Bains,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Charbonnières les Bains, bénéficiaire de la subvention pour une durée de 2 ans dont l'objet est de définir les engagements réciproques de chacune des parties.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2041411 - fonction 812 - opération n° 0P25O2672.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.**